



Prunelli di Fiumorbo le 2 Août 2022

### Information aux familles et résidents

Chaque année, la Collectivité de Corse fixe par arrêté le tarif des établissements médico-sociaux dont nous faisons partie, en tant qu'EHPAD.

Le tarif concerne l'hébergement et la dépendance.

Nous venons de recevoir le dernier arrêté, applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La prochaine facture, générée à terme échu, prendra donc en compte la nouvelle tarification.

Le tarif hébergement passe de 63.46€ à 65.18€,

La dépendance financée par l'APA passe :

- Pour le GIR 1/2 de 23.53€ à 27.02€
- Pour le GIR 3/4 de 14.93€ à 17.15€
- Pour le GIR 5/6 de 6.33€ à 7.62€

La notification est à l'affichage dans l'EHPAD, à l'entrée, à l'accueil, en comptabilité et sur le Site Internet de l'A ZIGLIA.

#### Autre information importante :

Depuis le 1<sup>er</sup> Août 2022, le Ministère de la Santé a levé le régime d'exception crée pour lutter contre l'épidémie liée à la COVID 19 : il n'y a donc plus l'obligation, pour les visiteurs, de présenter le Pass sanitaire à l'entrée des établissements médico-sociaux.

Les visites sont désormais possibles entre 14H00 et 17H00 toutes les après-midis sauf le lundi.

Cependant, en raison de la fragilité des personnes accueillies et du niveau de circulation actuel du virus en Corse, les mesures barrières sont conservées :

- Distanciation autant que possible
- Désinfection des mains à l'entrée
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de l'établissement.

Le registre d'inscription à l'entrée est maintenu pour la traçabilité.

La direction se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Mme OGOR Clarisse